



MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU  
PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

## **APPUI TECHNIQUE A L'OFFICE NATIONAL DE LA POPULATION :**

- Finalisation de la Politique Nationale de Population (PNP)
- Préparation et organisation des Consultations Nationales sur la CIPD+20
- Renforcement des capacités de l'équipe Managériale
- Opérationnalisation du Plan d'Actions de l'ONP

*Termes de Référence*



Février 2015

## CONTEXTE

La Côte d'Ivoire a adopté une nouvelle Politique Nationale de Population (PNP) le 25 août 2010, pour mieux prendre en compte les questions émergentes de population. Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation de cette politique de deuxième génération accorde une place de choix au Ministère du Plan et du Développement. Ainsi la création par décret n°2012-61 du 09 février 2012 de l'Office National de la Population (ONP), traduit l'engagement dudit Ministère à jouer pleinement sa partition, et cela, en étroite collaboration avec les partenaires au développement, y compris le Système des Nations Unies (SNU) et en particulier le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) dont le mandat est centré sur l'appui conseil aux pays en matière de programmes de population.

L'ONP a bénéficié en 2013, puis au premier semestre 2014, d'un appui technique répété et de courtes durées de l'UNFPA, à travers les services d'un Consultant international : une assistance qui s'est avérée tout à fait pertinente et qui aura permis notamment : (i) Une meilleure compréhension des exigences du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre d'une Politique nationale de Population ainsi qu'une meilleure compréhension de la mission de l'ONP ; (ii) Des amendements pertinents renforçant les textes fondateurs de l'Office national de Population, allant dans le sens du renforcement de son efficacité ; (iii) La mise à profit des enseignements tirés de l'expérience des Bureaux, Offices et Conseils de Population des pays comme le Burundi, le Burkina Faso, le Ghana et le Niger ; (iv) Une meilleure compréhension des rôles et responsabilités au sein de l'Office ; (v) l'ébauche du premier Plan d'intervention de l'ONP, (vi) l'identification des besoins en compétences et expertises nécessaires à la poursuite des résultats attendus de l'ONP et évaluation des candidatures, (vii) la définition de l'Organigramme de l'ONP, (viii) l'élaboration et la soumission par l'ONP au Secrétariat du C2D d'une proposition de projet d'un peu plus de 10 millions d'Euros portant sur le Renforcement des capacités nationales pour l'Intégration des questions de population dans les politiques, plans et programmes de développement, (ix) le positionnement de l'ONP comme lead des questions de Dividende Démographique sur l'échiquier national, (x) l'élaboration de la note conceptuelle pour la relecture de la PNP.

L'Office National de Population a encore besoin d'une assistance technique de proximité et de haut niveau pour finaliser son opérationnalisation et assurer la mise en œuvre effective de son Programme d'Actions.

### **I. OBJECTIF PRINCIPAL DE LA MISSION :**

Fournir à l'Office National de Population (ONP) un accompagnement immédiat et un transfert de compétences.

### **II. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION :**

L'appui du Consultant international consistera principalement à :

- (i) Appuyer la finalisation de la nouvelle Politique Nationale de Population
- (ii) Appuyer la préparation et l'organisation de Consultations Nationales sur la CIPD au-delà de 2014
- (iii) Renforcer les capacités de l'ensemble de l'Equipe managériale à travers la préparation et la facilitation de divers ateliers de capacity building ;
- (iv) Appuyer l'opérationnalisation du Plan d'Actions de l'ONP ;

En outre, il apportera son appui à :

- (v) La finalisation du rapport de l'étude sur l'Analyse des Lois et des Engagements Internationaux de la Côte d'Ivoire en matière de Population et Développement
- (vi) La formalisation et la systématisation d'un système de planification et de suivi-évaluation des performances du personnel de l'ONP (chefs de départements et de services) ;
- (vii) La Représentation de l'UNFPA sur d'autres aspects du Programme, selon le besoin.

### **III. PERIODE ET LIEU DE LA MISSION :**

La mission est prévue pour s'étendre du 02 mars au 30 avril 2015 à Abidjan.

### **IV. PROFIL DU CONSULTANT :**

- Au moins Master (BAC+5) en sciences sociales (santé publique, sociologie, économie, démographie, études du développement ou toute autre domaine équivalent)
- Justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans l'élaboration et la gestion des Politiques et Programmes de Population, de préférence dans les pays en développement ;
- Justifier d'une expérience en matière de recherches sur les questions de population
- Justifier d'une expérience en matière de renforcement de capacités dans le domaine Population et Développement
- Maîtrise des approches de gestion axée sur les résultats ;
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité de communication orale et écrite en français
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Internet, Word, Excel et Powerpoint)
- Expérience dans les Nations Unies et particulièrement à l'UNFPA est un atout.